

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Epuration des eaux vaudoises: bilan 2012

Les 170 installations d'épuration situées en terres vaudoises présentent des résultats contrastés. S'il s'avère satisfaisant en ce qui concerne le traitement du carbone et du phosphore, le bilan est en revanche plus nuancé pour d'autres substances, notamment l'azote et les micropolluants. Ces derniers ont, pour la première fois, fait l'objet d'un suivi systématique dans certaines STEP et cours d'eau.

En 2012, les contrôles menés par les services de l'Etat dans les eaux de rejet des STEP ont mis en évidence un traitement performant des matières en suspension, de la matière organique ainsi que des composants phosphorés et carbonés avec des résultats globalement inférieurs aux normes fédérales de rejet.

Les STEP ont également subi une importante surcharge en raison de la présence, dans le cycle de l'épuration, d'eaux claires parasites péjorant la qualité de l'épuration. Cette situation, notamment provoquée par les fortes précipitations enregistrées à fin 2012, a permis de mettre en évidence les nombreuses améliorations qui restent à apporter, à l'échelon communal, en terme de séparation des eaux dans les réseaux d'évacuation et sur les biens-fonds privés.

Le parc des STEP du canton se caractérise par ailleurs par une forte hétérogénéité en matière d'âge et de conception des installations. Cette situation a des conséquences directes sur la qualité du traitement de certains polluants. Les concentrations en azote et en nitrite dans les eaux de rejet dépassent ainsi souvent les prescriptions fédérales. De plus, la lutte contre les micropolluants faisant l'objet d'une mesure du programme de législature du Conseil d'Etat, un suivi systématique de ces produits de synthèse a été mis en oeuvre par la Direction générale de l'environnement (DGE) en 2012. Ce programme porte sur le dépistage d'une cinquantaine de substances considérées comme représentatives de l'impact de l'activité humaine. Au terme de cette première année d'observation, il apparaît que les teneurs en sortie de STEP du Diclofenac, un anti-inflammatoire très répandu, dépassent une concentration moyenne annuelle limite à ne pas dépasser dans cinq cours d'eau. Dans deux cas, les valeurs sont très élevées.

Le parc des STEP vaudoises va devoir être adapté aux nouvelles exigences fédérales,

tant en matière de micropolluants que d'azote. Dans cette optique, et également afin de définir un concept plus rationnel et efficace pour l'épuration vaudoise à l'horizon 2030-2040, la DGE a entamé l'élaboration d'un « Plan cantonal Micropolluants ». Il se traduira notamment par des mesures de régionalisation dont les pistes ont déjà été tracées. De nombreuses études sont toutefois en cours et restent à engager afin d'affiner ce document, fédérer les communes à un projet commun régional et les inciter à s'y engager.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 mai 2013

DSE, Philippe Vioget, chef de la division protection des eaux, Direction générale de l'environnement, 021 316 71 80

[Bilans 2012 épuration vaudoise](#)